Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-200065811-20230505-CM2023-031-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/05/2023
Affichage : 04/05/2023

2023-031

COMMUNE DE SAINT-PATERNE – LE CHEVAIN
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël TOUCHARD, Maire.

Etaient présents : Messieurs TOUCHARD Joël, POUTREL Philippe, LEBLANC Bruno, Gilles de BAGLION, VAUTIER Nicolas, Stéphane DENYS, MICHALECZEK Boris, BENOIT Gérard, et DAHL Patrick.
Mesdames FOULON Nathalie, KERIO Danielle, JEAN Thérèse, VIEL Annette, COSSON Marie-Françoise, et RAUX Karine.

En exercice	23
Présents	15
Pouvoirs	3
Votants	18

Absents excusés : DELANNOY Véronique, Cécile HARDY (donne pouvoir à MME Viel), ROUX Flora (donne pouvoir à M. Poutrel), ROUX Alain (donne pouvoir à MME Jean)

Absent : Patrick VINOT, Sylvie TOULIS, Isabelle BEAL, Sylvie THOMAS

Secrétaire de séance : VIEL Annette

Affichage : 4 mai 2023

❖ DELIBERATION N°2023-031/ AVIS PORTANT SUR LA CREATION D'UN PARC EOLIEN A CHAMPFLEUR ET BETHON

Vu l'arrêté préfectoral n°DCPPAR2023-0069 du 4/4/2023, portant sur l'ouverture d'enquête publique pour la création d'un parc éolien,

Un projet de parc éolien est proposé sur le territoire des communes de Bethon et Champfleur.

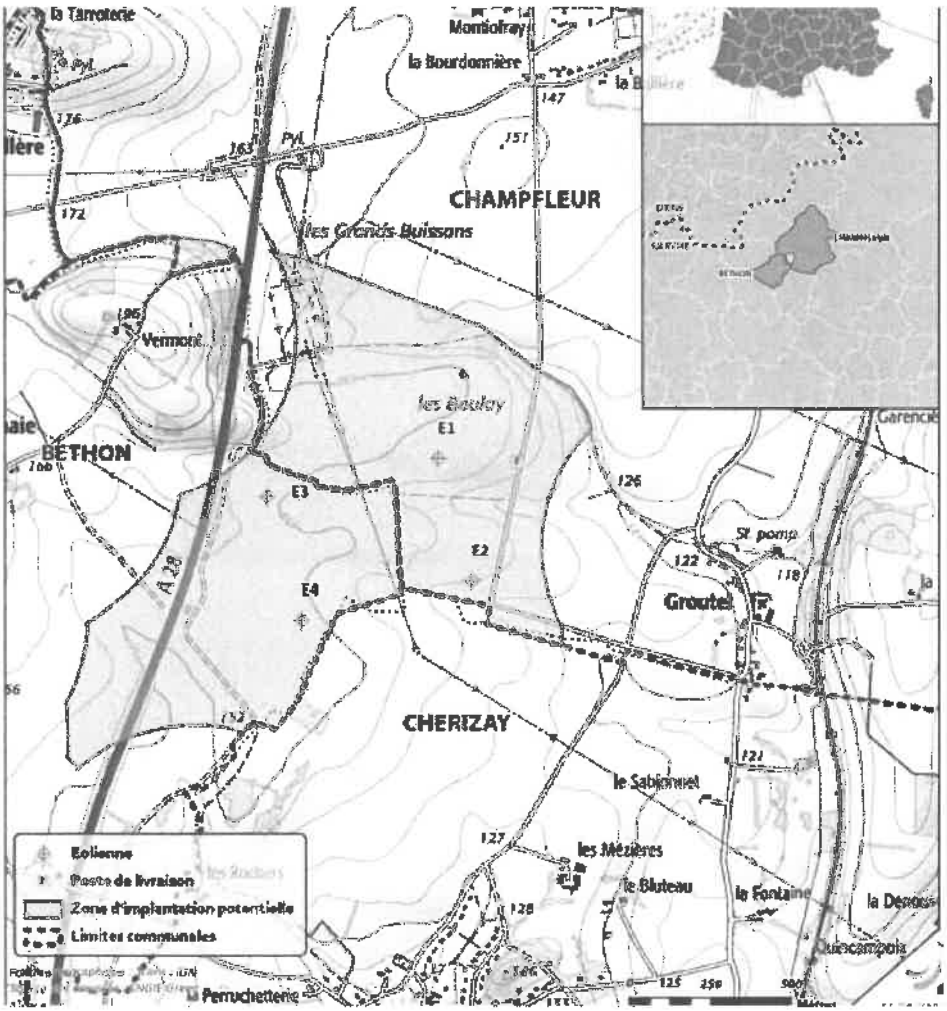

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-200065811-20230505-CM2023-031-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/05/2023
Affichage : 04/05/2023

Le projet de Parc éolien des Champs Longs est composé de 4 aérogénérateurs d'une puissance unitaire comprise entre 2,625 MW et 3,675 MW (soit une puissance totale de 10,5 à 14,7 MW) et d'un poste de livraison. Ce projet nécessite la création d'un chemin d'accès et une liaison (et raccordement) électrique.

Une enquête publique est menée parallèlement jusqu'au 31 mai 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité (1 contre et 2 abstentions)

- **DONNE** un avis défavorable sur le projet notamment à cause des nuisances sonores, de la proximité des habitations et sur le principe même d'une installation d'une ou plusieurs éoliennes.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-PATERNE-LE-CHEVAIN (Sarthe)

Joël TOUCHARD